

8. — Ma venn goulennet da zont d'o vaia, emizi,  
C'houi evche nebeutoc'h anezan, emizi.
9. — Me 'm eus tri vern ét 'korn leur va zad, emezan,  
Tri c'har houarnet d'o charreat, emezan.
10. Me am euz trivac'h aneval saout, emezan,  
Eürus ar plac'h 'hello va c'haout, emezan.
11. — Me am eus trivac'h aneval korn, emizi,  
Eüruz ar goaz a grougou 'm dorn, emizi.
12. — Me am eus trivac'h euz a gézek, emezan,  
Ha te, plac'hik, n' ec'h eus ket, emezan.
13. — Me 'm eus ter gokelen alaouret, emizi,  
Ha te, glaourennok, n' ec'h eus ket, emizi.

Chanté par Uguen, de Lesnéven.

*Traduction.*

1. La première fois que j'ai fait la cour, dit-il, la première fois que j'ai fait la cour c'est à Kersent (1), à une héritière, dit-il, c'est à Kersent, à une héritière.
2. A une héritière, Marie-Anne, dit-il,...
3. La première fois que je vous ai vue, héritière, dit-il, ... — j'aurais (bien) pris dans votre chemise, dit-il,...
4. Pour maintenant je ne le ferais pas, dit-il, — quand vous seriez à la tête de cinq cents écus, dit-il.
5. — Si j'étais à la tête de cinq cents écus, dit-elle, — je saurais qui prendre, dit-elle.
6. Ce n'est pas un mangeur de son bien, dit-elle, — qui est jour et nuit dans les cabarets, dit-elle.
7. — Si je bois du vin, et je le fais, dit-il, — j'ai de l'argent et je paie, dit-il.
8. — Si l'on me demandait de les payer, dit-elle, — vous en boiriez moins, dit-elle.
9. — J'ai trois tas de blé au coin de l'aire de mon père, dit-il, — trois charrettes ferrées pour les charroyer, dit-il.
10. J'ai dix-huit vaches, dit-il, — heureuse la fille qui pourra m'avoir, dit-il.
11. — J'ai dix-huit bêtes à cornes, dit-elle, — heureux le garçon qui tiendra ma main, dit-elle.
12. — J'ai dix-huit chevaux, dit-il, — Et toi fillette, tu n'en as pas, dit-il.
13. — J'ai trois casseroles dorées, dit-elle, — et toi, bavard, tu n'en as pas, dit-elle.

Cette répétition systématique de " dit-il, dit-elle ", se trouve aussi dans *Soniou Breiz-Izel*, I, 132; elle rappelle la pièce de Victor Hugo " Comment, disaient-ils, " *Les rayons et les ombres*, XXIII.

M. Chevaldin m'a chanté un fragment de chanson champenoise où les interlocuteurs sont indiqués ainsi à chaque couplet :

*Mais dis donc, ma femme, que ferons-nous de cet argent? (bis).* — Nous irons en foire, dit-elle, pour acheter des bœufs Deux à deux.

E. ERNAULT.

(1) Entre Landerneau et Brest.

XXXIII

Jean.

All<sup>o</sup>

Ha ka-vet 'teus de zaout, ta Jann, Ha  
ka-vet 'teus de zaout? O fe n'em eus na n'em eus  
ket, Mè well e - wi - te 'm eus ka - vet.

1. Ha kavet 'teus de zaout, ta Iann, (1)  
Ha kavet 'teus de zaout?  
— O fe n' em eus na n' em eus ket,  
Mè well ewite 'm eus kavet.
2. Pera e teveus kat, ta Iann, Pera etc.  
— Eun neizik moualc'h ebarz er c'harz,  
A oa pevar uik ebarz.
3. Ro an anter 'ne d'eign, ta Iann.  
— O fe ne rign na ne rign ket  
Rak-kar me groek a ve fachtet.
4. Na vach a ra de vroek, ta Iann?  
— 'Tré ne ra na ne ra ket,  
Med e kwit e lar monet.
5. Ro bac'hado d' ei, ta Iann.  
— O fe ne rign na ne rign ket,  
Kar de gèr e lar monet.
6. Na kerz war i lerc'h, ta Iann.  
— O fe nen ign na nen ign ket,  
Rak dre ar parko lar monet.
7. Na plac'h e lavar mont, ta Iann?  
— Na ti e mam, na ti i zad,  
Enon e bet eleuet mad.
8. Pesort i dou enon, ta Iann?  
— Kranpoez gwiniis ha léz è ioc'h  
Ha bara gwenn dimeus er Roc'h (2).

*Traduction*

1. Est-ce que tu as trouvé tes vaches, donc (3) Jean? Est-ce que tu as trouvé tes vaches? — Ma foi non, je ne les ai pas trouvées; mais j'ai trouvé mieux que cela.
2. Qu'as-tu trouvé donc, Jean? — Un petit nid de merle dans la haie, où il y avait quatre petits œufs dedans.
3. Donne-m'en la moitié, donc, Jean. — Ma foi, non, je ne le ferai pas; parce que ma femme serait fâchée.
4. Ta femme se fâche donc, Jean? — Ce n'est pas qu'elle le fasse, ni qu'elle ne le fasse pas; mais elle menace de s'en aller.
5. Donne-lui des coups de bâton, donc, Jean. — Ma foi, non, je ne le ferai pas; car elle menace d'aller chez elle.

(1) Variante : lar.

(2) Variante : Kranpoas gwiniis ha léz tro,  
Ha bac'hado war un dro.

(3) Variante : dis.

6. Poursuis-la donc, Jean. — Ma foi non, je ne le ferai pas; car elle menace d'aller à travers champs.

7. Et où dit-elle qu'elle ira, donc Jean? — Chez son père, chez sa mère; là elle a été bien élevée.

8. Qu'est-ce qu'elle aura là, donc Jean? — Des crêpes de froment, et du lait de vache, et du pain blanc de La Roche (1).

Recueilli à Trévère.

Voir *Mélusine*, I, 533, où *Grez unan d'inme*? "veux-tu m'en donner un?" est à lire *Grez unan d'inme*, "donne-m'en un"; *grez* est pour *gra*, cf. *Revue celtique* XI, 459, et *gra* pour *ro*, *ibid.* 115.

E. ERNAULT.

## LE COQ CUIT QUI CHANTE

### II

Nous apprenons de M. le comte de Diègne qu'il existe dans l'église de Murat (Cantal) un tableau représentant le miracle. Le tableau passe pour avoir été rapporté d'Espagne, probablement par un pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle.

H. G.

## LA QUARANTAINE DE MARIE-MADELEINE

### PRIÈRE POPULAIRE

### II

Marie Madeleine  
 Sainte quarantaine.  
 Avez vous vu  
 Le Petit Jésus?  
 Oh! oui, je l'ai vu;  
 Il avait les pieds pendants,  
 La tête couronnée.  
 Ceux qui diront  
 Trois fois le matin,  
 Trois fois le soir  
 Cette petite prière  
 Ne verront jamais  
 Les feux et les flammes de l'Enfer.

Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs), 1863.

Stan. LÉGIS.

## LES DÉCORATIONS

### VII

Dans le Marungu, près du Tanganika.

Parmi les sujets de Katambwa se trouve un grand chasseur d'éléphants. Il est orné de nombreux colliers de perles enfilées dans des crins pris à la queue des bêtes tuées et de bracelets taillés dans la peau des mêmes pachydermes; ce sont les insignes de son adresse et la marque du nombre des éléphants abattus.

C. P. GUILLEMÉ, dans les *Missions Catholiques*, n° du 13 mai 1892, p. 237.

H. G.

(1) Variante: Des crêpes de froment et du lait tourné, et des coups de bâton en même temps.

## BIBLIOGRAPHIE

M. WINTERNITZ: *Das altindische Hochzeitsrituell nach dem Apastambiya-grihyasûtra und einigen anderen verwandten Werken. Mit Vergleichung der Hochzeitsgebräuche bei den übrigen indogermanischen Völkern.* Wien, F. Tempsky, 1892. (Extrait du tome XL des *Denkschriften der kaisert. Akademie der Wissenschaften in Wien; philosophisch-historische Classe.*) Prix: 6 mk. (7 fr. 50).

Le titre du mémoire de M. Winternitz en résume très exactement le contenu. Celui-ci, en effet, comprend en première ligne une traduction allemande des chapitres qui se rapportent au mariage dans le livre du rituel domestique (*grihyasûtra*) des brâhmanes sectateurs de l'école d'Apastamba. Cette école, qui a pour Vêda héréditaire l'une des recensions du *Yajus noir*, est depuis bien des siècles principalement répandue dans le sud de l'Inde, où elle a probablement pris naissance. Le texte de son *grihyasûtra* a été publié par M. Winternitz même en 1887. La traduction est suivie de notes copieuses, où les prescriptions du rituel d'Apastamba sont comparées à celles des autres *grihyasûtras*, particulièrement à ceux de ces traités qui appartiennent à la même branche du *Yajurveda*, dont deux inédits, le *sûtra* de Baudhâyana et celui des Mânava. C'est aussi dans ces notes, qui constituent un véritable commentaire perpétuel, que l'auteur a réuni une abondante collection d'usages similaires ou parallèles qui s'observaient ou s'observent encore chez les autres peuples indo-européens. La bibliographie antérieure portant sur la matière est donnée d'une façon très complète. M. W. a eu tout particulièrement soin de multiplier les références au mémoire publié sur le même sujet, il y a trente ans, par MM. Weber et Haas, dans les *Indische Studien*, V, 177-412. Outre ce qu'il donne de nouveau, son travail est ainsi un répertoire complet de tout ce qui s'est fait d'important sur ce domaine depuis Colebrooke jusqu'à nos jours et, à ce titre, il se recommande à l'attention non seulement des indianistes, mais de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des traditions.

Dans une introduction étendue, l'auteur a essayé de déterminer la position relative du *grihyasûtra* d'Apastamba dans l'ensemble de la littérature rituelle, et aussi sa date absolue probable. Sur ce dernier point, il se range à l'opinion de son maître, M. Bühler, qui place Apastamba au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Que l'école remonte jusque là est, en effet, assez probable. Mais que les *sûtras*, tels que nous les avons, soient aussi anciens, est chose beaucoup plus douteuse. Les irrégularités grammaticales sur lesquelles on s'appuie pour obtenir cette date, me paraissent d'un appui singulièrement fragile. A les supposer toutes authentiques et anciennes, il resterait toujours le fait que, à aucune époque, surtout dans les écoles professant des disciplines particulières, le sanscrit n'a été écrit d'une façon absolument correcte, en entière conformité avec la grammaire de Pânini.

Dans la partie comparative de son étude, M. W. est en général fort sage. Il se garde bien de vouloir écrire un chapitre du code aryen primitif. Sur un ou deux points pourtant, il me semble s'être départi de sa prudence habituelle. C'est ainsi qu'il admet comme un fait démontré que, dès avant la séparation ethnique, le mariage par rapt ne survivait plus que dans quelques actes symboliques du rituel. Que signifient alors, d'une part, tous ces récits d'enlèvements, y compris celui des Sabines, qui remplissent la légende de la Grèce et de Rome, et, d'autre part, les souvenirs tout semblables de la légende hindoue, les exploits de Bhîshma, de Yudhishthira, d'Arjuna, de Krishna, de tant d'autres allant chez leurs voisins, les armes à la main, en quête d'une épouse pour eux-mêmes ou pour leur maître? Le fait est que, longtemps encore après leur séparation, les peuples indo-européens ont eu, non pas une, mais plusieurs façons de contracter des *justae nuptiae*, et que l'enlèvement, entre autres, en était une. Sur ces diverses formes du mariage, deux au moins de ces peuples nous ont laissé des indications précises plus ou moins complètes, les Romains et les